

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°80 (Vosges) (arrêté de promulgation du 3 aout 1930)

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 3 août 1930
Numéro JO n° 405 du 31/08/1930	Date du numéro 31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication «des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoire

Vu le décret du 28 mai 1930, portant classement de la station thermale de Bussang (Vosges)

TEXTE INTÉGRAL

Art1

— Est promulgué la Côte française des Somalis le décret du 28 mai 1930, susvisé, portant classement de station thermale de Bussang (Vosges). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac